

**MATERIAUX ET PIECES D'HABITACLE
TEXTILES ENDUITS DE PLASTIQUE - PLASTIQUE
PEAUX DE GARNISSAGE
SOLIDITE DES TEINTES A L'EAU DE MER**

Page 1/3

INTERDITE pour ETUDE NOUVELLE et REMPLACÉE dans ce cas par la norme D47 1020

AVANT-PROPOS

Ce document est en conformité technique avec la méthode d'essai RENAULT D47 1024.

Il ne doit pas être modifié sans une consultation préalable de RENAULT.

Il est conforme à l'accord intervenu entre les Services Normalisation de PEUGEOT S.A. et RENAULT en MARS 1994.

1.OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

Cette méthode a pour objet la détermination de la solidité à l'eau de mer des teintures des matériaux et des pièces d'habitacle, c'est-à-dire de leur résistance à l'action de l'eau de mer.

Elle s'applique aux matériaux tels que textiles enduits de plastique, plastiques sous forme de feuilles, peaux de garnissage ainsi qu'aux pièces d'habitacle en plastique.

Elle ne s'applique pas aux textiles pour lesquels il convient d'appliquer la méthode d'essai D47 1021.

Elle s'inspire de la norme NF ISO 105-E02.

2.PRINCIPE

Une éprouvette du matériau à essayer et un textile tissé témoin non teint gorgé d'eau de mer sont laissés en contact sous pression pendant un temps donné. L'éprouvette et le textile tissé témoin non teint sont séchés séparément. La dégradation de l'éprouvette et le dégorgement sur le textile tissé témoin non teint sont évalués avec des échelles de gris.

3.APPAREILLAGE ET REACTIF

3.1.PLAQUES RIGIDES DE VERRE OU DE PLASTIQUE ACRYLIQUE,

de 120 mm x 120 mm.

3.2.APPAREIL D'ESSAI COMPOSE D'UN CADRE EN ACIER INOXYDABLE,

de 120 mm x 120 mm de base, dans lequel une charge de 50 Newtons est placée de telle façon qu'une pression d'environ 12,5 kPa puisse être appliquée sur des éprouvettes de 100 mm x 40 mm, mises entre deux plaques (3.1.).

3.3.TEXTILES TISSES TEMOINS NON TEINTS

Textiles tissés témoins non teintés en laine ou polyacrylique ou polyester ou polyamide ou coton ou acétate, de format 100 mm x 40 mm, ou bien textiles tissés témoins non teintés en multifibres de ces mêmes matériaux (6 fois 17 mm) x 40 mm.

Les textiles tissés témoins non teintés doivent être en armure toile, d'une masse de 100 g/m² à 125 g/m² et ne comporter ni apprêts, ni produits chimiques résiduels, ni fibres chimiquement endommagées, ni azurant optique. Le coton doit être blanchi, les autres textiles tissés nettoyés mais sans blanchiment (voir norme NF ISO 105-A01).

3.4.ECHELLE DE GRIS,

pour évaluer les dégradations et échelle de gris pour évaluer les dégorgements sur les textiles tissés témoins non teints par demi-point conformément aux normes NF ISO 105-A02 et NF ISO 105-A03.

Nota : On peut se procurer les textiles (3.3) et les échelles de gris (3.4) par l'intermédiaire de l'ADSOL, 37-39 rue de Neuilly - 92110 CLICHY.

3.5.ETUVE VENTILEE,

à $37\text{ °C} \pm 2\text{ °C}$.

3.6.SOLUTION D'EAU DE MER SYNTHETIQUE,

à 30 g/litre de sodium chlorure (NaCl).

4.PREPARATION DES EPROUVETTES

Prélever une éprouvette de 100 mm x 100 mm dans le matériau étudié.

- Pour les matériaux sous forme de feuilles (textiles enduits de plastique, peaux de garnissage, feuilles en plastique, revêtements, etc.), l'épaisseur de l'éprouvette est celle du matériau.
- Pour les matériaux massifs, découper l'éprouvette sur 1 mm à 2 mm d'épaisseur, de telle manière que la face envers soit plane et parallèle à la face endroit.

5.MODE OPERATOIRE

- Placer l'éprouvette sur une plaque (3.1.) la face endroit vers le haut.
- Immerger le morceau de textile tissé témoin non teint dans la solution d'eau de mer (3.6.).
- Sortir ce morceau de textile de la solution d'eau de mer et le poser au centre de l'éprouvette en évitant soigneusement d'humidifier l'envers du matériau (support textile, matériau alvéolaire, etc.).
- Poser sur l'ensemble une deuxième plaque (3.1.) puis la charge de 50 N.
- Placer l'ensemble dans l'étuve (3.5.) et l'y laisser séjourner 4 heures.
- Retirer l'éprouvette composée de l'étuve, séparer l'éprouvette et le textile tissé témoin non teint et les sécher à l'air à une température inférieure à 60 °C.

6.EXPRESSION DES RESULTATS

- Evaluer la dégradation de l'éprouvette et le dégorgement sur le textile tissé témoin non teint à l'aide des échelles de gris (3.4.) selon les indications données dans les normes NF ISO 105-A02 et NF ISO 105-A03.
- Pour l'essai avec le textile tissé témoin non teint multifibres, prendre le plus mauvais des résultats. En cas de doute, faire un essai de confirmation avec un textile tissé témoin non teint (format 100 mm x 40 mm) de la même composition que la fibre ayant révélé une anomalie.
- Exprimer les indices de dégradations et de dégorgement des diverses teintes du matériau (fonds, impression, etc.) sur le type de fibre soumis à l'essai.

7.PROCES-VERBAL D'ESSAI

Outre les résultats obtenus, le procès-verbal d'essai doit indiquer :

- la référence de la présente méthode,
- les références du matériau et le nom du fournisseur,
- les conditions particulières de l'essai,
- les détails opératoires non prévus dans la méthode ainsi que les incidents éventuels susceptibles d'avoir agi sur les résultats.